COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°30

Bureau Exécutif :	**Mardi 12 Février 2019**
Présidence :	**M. Karim ABED**
Présents :	**MM. Denis SOTO et Noël RIFFAUD**
Assiste :	**M. Maxime APRUZZESE (CTRA)**

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :
- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.
Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.
A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

*****

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 06.02 (PV n°29) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

*****

OUVERTURE DE LA SEANCE

Ce présent Bureau Exécutif se déroulera en partie dématérialisée.

*****

CORRESPONDANCES

DE LA FFF / Direction Médicale :

Mail en date du 11.02 relatif à l'envoi de précisions sur la modification des dossiers médicaux motivée par une réévaluation du suivi médical des Arbitres de Ligue et de District. Sont abordés les documents nécessaires lors de la 1° nomination de l'Arbitre, du renouvellement de licences et le délai de 2 ans pour fournir l'échographie cardiaque.

DE LA LIGUE :

Mails en date du 07, 11 et 12.02 relatifs aux PV N°27 de la CRSR, N° 23 de la CRAS et N° 27 de la CRD.

Mail en date du 12.02 du service compétitions relatif aux indisponibilités Arbitres de MyFFF.

Mail en date du 12.02 du service compétitions relatif à la modification horaires de match.

DE LA CDA DES ALPES :

Mail en date du 08.02 relatif à la désignation d'un Arbitre de Ligue sur un match R1 FUTSAL en date 16.02 suite demande CRA.

DES CLUBS :

F.C ROUSSET :

Mail en date du 08.02 relatif aux désignations par délégation sur la rencontre Coupe Féminine Ligue et en D2 de 2 Arbitres du District de PROVENCE afin de savoir le défraiement de déplacement sur les 2 matchs et les raisons de distances différentes sur FOOT2000. Lu et pris note, la CRA informe le club que pour le 2° match en Ligue, les Arbitres prennent un forfait sur place de 35€. Pour les distances, le mail a été transmis au Secrétariat Général.

A.C. BOUC BEL AIR :

Mail en date du 11.02 relatif à un match de Séniors Féminines du District de PROVENCE du 03.02. Lu et pris note.

DES ARBITRES :

Courrier :

- AMSILI Benjamin : mail en date du 12.02 relatif à son absence au cours de formation à la Ligue en date du 08.02. Lu et pris note, la CRA transmet l'information au pôle Formation.
- LARBI Saber : mail en date du 10.02 relatif au déroulement des tests techniques de fin de saison 2018/2019 dans le cadre de son planning professionnel.Lu et pris note, la CRA doit vérifier quelques détails dans l'organisation géographique, un mail sera envoyé à tous les Arbitres dans peu de temps.
- JURADO Alexandre : mail en date du 09.02 relatif à son installation depuis une semaine et pour 6 mois dans le cadre de son stage à l'étranger. Lu et pris note, la CRA lui souhaite un bon séjour.
- SPADAFORA Christopher : mail en date du 11.02 relatif à la transmission de ses excuses pour l'indisponibilité tardive ayant généré le rappel administratif. Lu et pris note, la CRA le remercie.
- D'ANTONIO Lionel : mail en date du 11.02 relatif à la décision de la CRA suite sanction administrative. Lu et pris note, la CRA l'a informé que l'absence d'envoi de justificatif d'indisponibilité suite à la demande par mail a été le fait générateur de cette décision.
- SASSI Julien : mail en date du 11.02 relatif à la décision de la CRA suite sanction administrative. Lu et pris note, la CRA l'a informé que l'absence d'envoi de justificatif d'indisponibilité suite à la demande par mail a été le fait générateur de cette décision.
- MOUDERY Philippe : mail en date du 11.02 relatif à la décision de la CRA suite sanction administrative. Lu et pris note, la CRA l'informe que l'absence d'envoi de justificatif d'indisponibilité suite à la demande par mail a été le fait générateur de cette décision.
- ABDELGHEFFAR AbdelKader : mail en date du 11.02 relatif à la décision de la CRA suite sanction administrative. Lu et pris note, la CRA l'informe que l'absence d'envoi de justificatif d'indisponibilité suite à la demande par mail a été le fait générateur de cette décision.

- RODRIGUES DA SILVA Daniel : mail en date du 12.02 relatif à la décision de la CRA suite sanction administrative. Lu et pris note, la CRA l'informe que l'erreur de saisie sur l'indisponibilité et l'absence d'envoi de justificatif médical sont les faits générateurs de cette décision.

Indisponibilités médicales :

- FABRE Arthur : mail en date du 11.02 relatif à l'information de ne pas pouvoir reprendre l'arbitrage suite à son échographie pour une durée d'un mois. Lu et pris note, la CRA le remercie par avance pour ce mail et lui demande de transmettre le certificat correspondant et transmet l'information au pôle Désignation. Lus et pris note de l'ensemble de ces indisponibilités, la CRA en informe le pôle désignations.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.
La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres

- BOUMENDIL Pascal : mail en date du 07.02 relatif à la saisie de son indisponibilité sur MyFFF pour le 23.02 pour convenance personnelle. Lu et pris note, la CRA enregistre le non-respect du délai de prévenance (art 66 du RI).
- RODRIGUES DA SILVA Daniel : mail en date du 12.02 relatif à la saisie de son indisponibilité sur MyFFF pour la période du 21 au 24.02. Lu et pris note, la CRA enregistre le non-respect du délai de prévenance (art 66 du RI).
- BENSALLAH Adam : mail en date du 07.02 relatif à l'envoi du justificatif établi par son employeur pour les indisponibilités des 9-10.02 et 16-17.02. Lu et pris note, la CRA le remercie et transmet les informations au pôle Désignations.
- D'ANTONIO Lionel : mail en date du 07.02 relatif à sa disponibilité pour le 24.02 suite à la modification de saisie sur MyFFF. Lu et pris note, la CRA l'informe que la journée du 24.02 correspond à celle réservée aux matchs en retard suite aux intempéries.
- CAUDMONT Matéo : mail en date du 07.02 relatif à la saisie d'indisponibilité pour le 23.02. Lu et pris note, la CRA enregistre le non-respect du délai de prévenance (art 66 du RI).
- CHAKROUNI Khalid : mail en date du 07.02 relatif à la saisie d'indisponibilité pour le 23.02. Lu et pris note, la CRA enregistre le non-respect du délai de prévenance (art 66 du RI).
- BEN NACEUR Riadh : mail en date du 09.02 relatif à la saisie d'indisponibilité 23.02 au 25.02. Lu et pris note, la CRA enregistre le non-respect du délai de prévenance (art 66 du RI).
- BOUGET Romain : mail en date du 09.02 relatif à la saisie d'indisponibilité pour le 23.02. Lu et pris note, la CRA enregistre le non-respect du délai de prévenance (art 66 du RI).
- SAVADOGO Sekou : mail en date du 09.02 relatif à la saisie d'indisponibilité pour le 17.02. Lu et pris note, la CRA enregistre le non-respect du délai de prévenance (art 66 du RI).
- BARLOZZI Julien : mail en date du 08.02 relatif aux 2 désignations sur le samedi et dimanche pour le 16-17.02, confirmant qu'il ne peut officier que sur un seul match par weekend. Lu et pris note, la CRA transmet l'information au pôle désignations.
- LEPORATI Loris : mail en date du 10.02 relatif à la saisie de la modification de son indisponibilité sur MyFFF pour le 16.02 uniquement. Lu et pris note, la CRA transmet l'information au pôle désignations.
- POIZE Roland : mail en date du 12.02 relatif à la saisie de la modification de son indisponibilité sur MyFFF en la prolongeant d'un jour au 16.03 (date de saisie en décembre). Lu et pris note, la CRA transmet l'information au pôle désignations.

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout envoi de mail à la CRA ou à la Ligue par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr. et pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance de 20 jours avant.

*****

INFORMATIONS DE LA CRA – MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

RAPPEL : PRESENCE DES ARBITRES CONVOQUES EN COMMISSIONS DE DISICPLINE ET D'APPEL

Un fichier récapitulant les officiels présents, absents excusés ou non pour chaque dossier traité, va permettre à la CRA et à ses représentants de pouvoir suivre la présence et/ou l'absence excusée des Arbitres, mais en ayant une surveillance particulière sur les absents non excusés.

Cette dernière annotation entre dans le cadre du non-respect des obligations administratives découlant de la fonction d'Arbitre et sur le match concerné en tant qu'officiel représentant la Ligue MEDITERRANEE de FOOTBALL. (Article 66 du RI de la CRA).

STAGES PROGRAMMES PAR LA CRA PAR CATEGORIES D'ARBITRES.

- Arbitres Féminines « Districts et Ligue » à St-Raphaël les 16 et 17.02 dans le cadre du développement de l'Arbitrage Féminin. Relance par le CTRA Maxime APRUZZESE sur les inscriptions à ce stage.
- Arbitres ER et R1 non promotionnels le 02.03 au MUY.
- Arbitres R2 en date du 27.04.
- Jeunes Arbitres de Ligue et Candidats Arbitres de Ligue les 10,11, 12.04 au CREPS d'ANTIBES.

La convocation a été envoyée par le CTRA à tous les jeunes Arbitres de Ligue avec questionnaire dématérialisé avec réponse obligatoire avant le vendredi 22.02.

ANNUAIRE DES ARBITRES DE LIGUE SAISON 2018/2019

La CRA a fait diffuser la nouvelle version de l'annuaire des Arbitres de Ligue pour la saison 2018/2019 sur l'espace MyFFF.

INFORMATION PAR MAIL DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES AUX ARBITRES CONCERNES

La CRA a envoyé par mail en date du 11.02 les sanctions administratives aux Arbitres concernés pour non-respect du délai de prévenance par non désignation sur un weekend et rappel aux devoirs de la fonction.

*****

DECISIONS CRA

DECISION 44 – 12.02.2019 – EXAMEN TECHNIQUE OBLIGATOIRE DE FIN DE SAISON 2018/2019 ARBITRES DE LIGUE EN DATE DU SAMEDI 25.05.2019 :

La CRA a fixé la date de l'examen technique obligatoire de fin de saison en plein accord avec chaque CDA lors de la Réunion Plénière qui s'est déroulée le samedi 02.02 à la Ligue.

La date est fixée au samedi 25.05.2019 à partir de 09h00 début des épreuves, l'heure de rendez-vous sur les lieux de l'examen est à 08H30, la fin des rassemblements étant 12h00.

Afin de réduire l'effet distances pour tous, la CRA a décidé d'organiser ces examens dans les Districts de résidence des Arbitres dans la mesure du possible, 4 centres sont ainsi prévus par District :

- ARBITRES DE COTE D'AZUR = DISTRICT DE COTE D'AZUR à NICE
- ARBITRES GRAND VAUCLUSE = DISTRICT GRAND VAUCLUSE à AVIGNONARBITRES DU VAR = DISTRICT DU VAR à TOULON
- ARBITRES DES ALPES ET DE PROVENCE = LIGUE MEDITERRANEE à AIX-EN-PROVENCE

Sur les 4 sites en simultané, le début des épreuves à 9h00 comme précisé ci-dessus, sera le même pour chaque centre et l'organisation matérielle, technique et les informations communiquées ont été ordonnées sur le même principe.

Cet examen technique entrant dans le cadre du classement de tous les Arbitres de Ligue conformément au Règlement Intérieur de la CRA et en application comme suit :

ARTICLE 22 – CRITERES DE CLASSEMENT DES ARBITRES PAR CATEGORIES

Les classements sont établis annuellement à partir des notes obtenues sur :

EPREUVES TECHNIQUES

Les Arbitres qui ne se soumettent pas à ces tests, seront automatiquement rétrogradés de catégorie suivant le principe défini pour les tests physiques.

Les classements sont établis annuellement à partir des notes obtenues sur :

TOUTES CATEGORIES D'ARBITRES (dont FILIERE)

1 questionnaire de 20 questions (10 à 3 points - 10 à 5 points) sans note éliminatoire (durée 60')	**noté sur 80 points**
1 rapport disciplinaire sur vidéo sans note éliminatoire (durée 45')	**noté sur 20 points**
TOTAL ECRIT	**100points**

Si la note globale est inférieure à 65/100, elle ne permet pas l'accession à la catégorie supérieure.

Si la note globale est inférieure à 50/100, elle entraine automatiquement pour toutes les catégories d'Arbitres, sa rétrogradation au niveau inférieur ou sa remise à disposition du District.
Dans ce dernier cas, les épreuves pratiques ne sont pas prises en compte.

Rendez-vous le SAMEDI 25 MAI 2019 sur le CENTRE QUI EST PREVU SELON VOTRE DISTRICT D'APPARTENANCE.

*****

POINT SUR LES INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 12.02.2019

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations :

- ZAFRILLA Mélanie : jusqu'en mars 2019
- MILLET Valentin : jusqu'au 30.04.2019
- BOGAERT Matthieu : jusqu'au 28.02.2019
- LE CORRE Juluan : jusqu'au 04.03.2019
- MARESNI Nabil : jusqu'au 14.04.2019
- FAREL Dany : jusqu'au 28.02.2019
- YOUSSEF Walid : jusqu'au 19.02.2019
- CHAZAL Stéphanie : jusqu'au 06.04.2019
- MONIOTTE Alban : jusqu'au 28.02
- MARY Alexandre : jusqu'au 18.02
- GASMI Cyril : jusqu'au 28.02
- FABRE Arthur : jusqu'au 11.03
- EL ABED Walid : jusqu'au 06.03
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.07
- MARIC Enzo : jusqu'au 13.02
- BLIN Loris : jusqu'au 24.02

*****

POINT SUR LES INDISPONIBILITES MEDICALES A PARTIR DU 30.01.2019

TABLEAU DE SUIVI DES INDISPONIBILITES - ARBITRES DE LIGUE - SAISON 2018/2019

DATE SAISIE	NOM	PRENOM	DEBUT INDISP	FIN INDISPO	MOTIF
23/01/2019	ABDELGHEFFAR	ABDELKADER	17/02/2019	17/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE JUSQU'À 13 H 00
23/01/2019	ABDELGHEFFAR	ABDELKADER	24/02/2019	24/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE JUSQU'À 13 H 00
~~25/01/2019~~	~~ABDELGHEFFAR~~	~~AMAR~~	~~16/02/2019~~	~~16/02/2019~~	~~CONVENANCE PERSONNELLE~~
04/02/2019	ABDELGHEFFAR	AMAR	23/02/2019	23/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
12/02/2019	AMMAR	MOEZ	03/03/2019	03/03/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
30/01/2019	AMO	ADRIEN	17/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
04/02/2019	AMO	ALAIN	23/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
19/01/2019	ATTOUR	AHMED	16/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
17/01/2019	BAYARD	PHILIPPE	09/02/2019	16/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
12/01/2019	BELADEL	BILAL	30/01/2019	26/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
01/02/2019	BEN AMOR	TAREK	16/02/2019	10/03/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
09/02/2019	BEN NACEUR	RIADH	23/02/2019	25/02/2019	RAISON PRO
29/01/2019	BENSSALAH	ADAM	17/02/2019	17/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
07/02/2019	BENSSALAH	ADAM	16/02/2019	16/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE JUSTIF RECU
21/11/2018	BERG AUDIC	VICTOR	01/03/2019	11/03/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
26/01/2019	BERG AUDIC	VICTOR	12/02/2019	16/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
20/01/2019	BERTRAND	VINCENT	02/03/2019	03/03/2019	RAISON PRO

13/10/2018	BLIN	LORIS	09/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
09/02/2019	BOUGET	ROMAIN	23/02/2019	23/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
28/01/2019	BOULINGUEZ	ROMAIN	20/02/2019	25/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
07/02/2019	BOUMENDIL	PASCAL	23/02/2019	23/02/2019	RAISON PRO
25/01/2019	BOURQUIN	MAGALI	23/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
23/12/2018	BOURREQUAT	MARJORIE	16/02/2019	17/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
01/02/2019	BOURREQUAT	MARJORIE	02/03/2019	03/03/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
14/01/2019	BUTTEGEG	THIERRY	01/02/2019	28/02/2019	RAISON PERSONNELLE EPOUSE
11/02/2019	BUTTEGEG	THIERRY	01/03/2019	31/03/2019	RAISON MEDICALE EPOUSE
18/01/2019	CARNET	KEVIN	08/02/2019	18/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
28/01/2019	CAUDMONT	MATEO	17/02/2019	17/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
07/02/2019	CAUDMONT	MATEO	23/02/2019	23/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
31/01/2019	CHABANE	LOIC	22/02/2019	01/03/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
26/12/2018	CHAHBI	HICHAM	23/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
07/02/2019	CHAKROUNI	KHALID	23/02/2019	23/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
06/02/2019	CHAZAL	STEPHANIE	06/02/2019	06/04/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
15/01/2019	CHILOTTI	SEBASTIEN	16/02/2019	17/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
28/01/2019	CLAVERIE	KESIAH	07/02/2019	19/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
06/02/2019	CORTES	KEVIN	23/02/2019	23/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
~~21/01/2019~~	~~D'ANTONIO~~	~~LIONEL~~	~~08/02/2019~~	~~24/02/2019~~	~~RAISON PRO~~
04/02/2019	D'ANTONIO	LIONEL	08/02/2019	23/02/2019	RAISON PRO
27/01/2019	DEGHDICHE	AMRI	16/02/2019	23/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
15/01/2019	DI GUISTO	LAURENT	16/02/2019	17/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
~~05/02/2019~~	~~DI GUISTO~~	~~LAURENT~~	~~03/03/2019~~	~~03/03/2019~~	~~RAISON PRO~~
15/01/2019	DJIANE	JULLIEN	15/02/2019	15/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
15/01/2019	DJIANE	JULLIEN	17/02/2019	17/02/2019	AUTRE DESIGNATION
15/01/2019	DJIANE	JULLIEN	22/02/2019	22/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
15/01/2019	DJIANE	JULLIEN	01/03/2019	01/03/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
~~19/01/2019~~	~~DOUAY~~	~~KEVIN~~	~~16/02/2019~~	~~16/02/2019~~	~~RAISON PRO~~
22/11/2018	DUVERGER	JEAN-CHRISTOPHE	08/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
04/02/2019	EL ABED	WALID	05/02/2019	03/03/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
29/01/2019	EPINOUX	ALEX	23/02/2019	03/03/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
01/02/2019	FABIANO	LUCA	23/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
21/01/2019	FALASCHI	DYLAN	21/01/2019	31/07/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
31/01/2019	FAREL	DANY	01/02/2019	28/02/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
30/01/2019	GASMI	CYRIL	04/02/2019	28/02/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
~~08/02/2019~~	~~GHARBI TARCHOUNA~~	~~AKRAM~~	~~23/02/2019~~	~~23/02/2019~~	~~RAISON PRO~~
12/02/2019	GHARBI TARCHOUNA	AKRAM	01/03/2019	03/03/2019	RAISON PRO
~~27/12/2018~~	~~GHZAL~~	~~CHOUKRY~~	~~11/02/2019~~	~~17/02/2019~~	~~RAISON PROFESSIONNELLE~~
15/01/2019	GONCALVES	JORDAN	03/03/2019	03/03/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
27/12/2018	HENCK	GUILLAUME	08/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
03/02/2019	HRISTEA	SERGIU CONSTANTIN	24/02/2019	24/02/2019	RAISON PRO
19/01/2019	JURADO	ALEXANDRE	01/02/2019	04/08/2019	RAISON PROFESSIONNELLE ETRANGER
17/01/2019	LABIDI	OUSSEMA	17/02/2019	17/02/2019	RAISON PRO
05/01/2019	LE BRIS	ROMAIN	09/02/2019	17/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
05/01/2019	LE BRIS	ROMAIN	23/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
05/01/2019	LE BRIS	ROMAIN	02/03/2019	08/03/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
17/01/2019	**LE CORRE**	JULUAN	17/01/2019	04/03/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
11/10/2018	LE TENNIER	SAMUEL	13/02/2019	19/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
02/02/2019	LEPORATI	LORIS	23/02/2019	24/02/2019	RAISON PRO
~~02/02/2019~~	~~LEPORATI~~	~~LORIS~~	~~16/02/2019~~	~~17/02/2019~~	~~RAISON PRO~~
10/02/2019	LEPORATI	LORIS	16/02/2019	16/02/2019	RAISON PRO

04/02/2019	MAMBERT	CLAUDE	02/03/2019	03/03/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
16/01/2019	**MARESNI**	Nabil	16/01/2019	14/04/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
28/01/2019	MARINSALTI	ALEXIS	16/02/2019	17/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
23/01/2019	MARY	ALEXANDRE	31/01/2019	18/02/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
09/01/2019	MEBAREK	MOHAMED	02/02/2019	17/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
24/01/2019	MEBAREK	MOHAMED	23/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
07/02/2019	MEBAREK	MOHAMED	02/03/2019	17/03/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
05/02/2019	MILLET	VALENTIN	01/02/2019	30/04/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
27/01/2019	MONIOTTE	ALBAN	23/01/2019	28/02/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
29/01/2019	MOUDERY	PHILIPPE	23/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
29/01/2019	MOUDERY	PHILIPPE	03/03/2019	03/03/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
12/02/2019	MOUDERY	PHILIPPE	03/03/2019	03/03/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
13/12/2018	POIZE	ROLAND	25/02/2019	16/03/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
11/01/2019	POREE	FABRICE	09/02/2019	16/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
02/02/2019	REVERBERI	LUCAS	23/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
28/01/2019	RIFFAUD	NOEL	15/02/2019	17/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
04/02/2019	RODRIGUES DA SILVA	DANIEL	17/02/2019	17/02/2019	AUTRE DESIGNATION
12/02/2019	RODRIGUES DA SILVA	DANIEL	21/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
02/02/2019	ROSSO	LLYOD	24/02/2019	24/02/2019	RAISON PRO
01/02/2019	SASSI	JULIEN	23/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
09/02/2019	SAVADOGO	SEKOU	17/02/2019	17/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
19/11/2018	TALEB	AHMED	19/02/2019	26/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
04/02/2019	TAULIER	FLORIAN	24/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
28/01/2019	TOSI	CLAUDE	23/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
24/01/2019	TREMELLA	ANTHONY	16/02/2019	25/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
14/01/2019	VARGAS	GREGORY	25/02/2019	02/03/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
05/02/2019	WULLEMS	MARC	02/03/2019	02/03/2019	STAGE LIGUE ER-R1
10/01/2019	YOUSSEF	WALID	20/01/2019	19/02/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
21/01/2019	ZOUAIN	MAXIME	23/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE

*****

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2018-2019

- Dates des prochaines réunions de CRA : 20.02

*****

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion ouverte à partir de 10h00 et prononce la fin de séance à 18h00.

*****

Prochain réunion du Bureau Exécutif (Dématérialisé)
Mercredi 20 Février 2019

*****

Président
Karim ABED

Secrétaire
Noël RIFFAUD